

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 56

Pouvoirs : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 11 septembre 2024.

Monsieur Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Élu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLEANT - Nom	Prénom	Présent
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent			LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent			DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente			D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente			BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente			DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	CATEAU	Olivier		Absent		GORAK	Jacky	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent			BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent			DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard			Pouvoir à Kevin DEWAELE	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		Absent		MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent			ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent			DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier				CARDINE	Pierre	Présent
FALAISE	MAUNOURV	Hervé	Présent					
FALAISE	LE BRET	Jacques			Pouvoir à Philippe DROUET			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile			Pouvoir à Bastien RICHARD			
FALAISE	GRACIA	Fabrice			Pouvoir à Bénédicte LEBAILLY			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle		Absente				
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent					
FALAISE	CANONNE	Magali	Présente					
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente					
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc	Présent					
FALAISE	PETIT	Sandrine			Pouvoir à Magali CANONNE			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent					
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente					
FALAISE	LEBLOND	Thérèse			Pouvoir à Bruno BOULIER			
FALAISE	RICHARD	Bastien	Présent					
FALAISE	BOULIER	Bruno	Présent					
FALAISE	DEWAELE	Clara	Présente					
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc		Absent				
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente					
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent				
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie		Absente				
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent			MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric				QUIN	Michel	Présent
FOURNEAUX LE VAL	CATHERINE	Sabrina	Présente			GUILLOT	Laurent	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse		Absente		PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François		Absent		LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente			SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent			CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent			NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent			CARUHEL	Jérôme	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent			ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent			LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		Absent		KIPRE	Théodore	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent			SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian		Absent		GABRIEL	Odile	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent			SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain				CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian			Pouvoir à Maryvonne GUIBOUT	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		Absent		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël		Absent		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent			DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves		Absent		SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent			SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente			ANQUETIL	Maryline	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel				GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent			GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente					
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent					
POTIGNY	KEPA	Gérard			Pouvoir à Jean-Philippe MESNIL			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne			Pouvoir à Clara DEWAELE			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent					
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie		Absent				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige		Absente				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente			HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis				PIERRE	Pascal	Présent
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente			BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge			Pouvoir à Jean Claude LEROUX	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent			BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent			DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent			DANNEVILLE	Marie-Noëlle	
SOULANGY	POUPARD	Philippe	Présent			GASNIER	Elisabeth	
SOUHMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent			LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente			CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent					
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente					
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent			SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien		Absent		PAGEOT	Lauréne	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves			Pouvoir à Gérard CHANDON	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent			VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent			BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAEL	Franck				LEFEVRE	Pascal	Présent

ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DES PRINCIPES DE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

La Communauté de communes du Pays de Falaise est engagée dans un processus de transition écologique qui couvre les différents domaines de compétences communautaires. L'achat public qui constitue un outil de la mise en œuvre des politiques définies doit aussi être progressivement « socialement et écologiquement responsable ».

Indépendamment du cadre normatif qui prévoient déjà certains impératifs en ce sens, la Communauté de communes a déjà adopté des bonnes pratiques selon les marchés considérés :

- marchés réservés,
- application de critères sociaux et environnementaux,
- insertion des clauses sociales,
- insertion des clauses techniques/clauses d'exécution selon la catégorie de marchés
- utilisation de matériaux de réemploi,
- sensibilisation/formation des personnels

En arrêtant les principes des achats socialement et écologiquement responsables (ASER) de la collectivité, **l'objectif est de formaliser ce qui se fait pour rendre visible ces actions ainsi que redéfinir ou accentuer certains axes.**

Le document annexé expose ainsi les axes de l'achat socialement et écologiquement de la collectivité et leurs déclinaisons, en soulignant que la commande publique se veut être un véritable accélérateur des transitions en portant une politique d'achat responsable ambitieuse, stratégique et transversale.

Les éléments sont les suivants :

V Objectifs de la stratégie des achats

- ① **Acheter pour répondre au juste besoin au juste moment** : il est important avant tout de répondre un besoin et ne pas créer de conditions telles que ce besoin ne se trouve pas satisfait (infructuosité par exemple)
- ② **Améliorer de manière continue le processus d'achat (adaptabilité)**

V Les deux piliers de la politique d'ASER

- ① **Favoriser le Développement économique et social du territoire (tissu local)**
 - Contribuer au développement local en rendant attractifs et compréhensibles les projets d'achats : rendre plus visibles les marchés lancés ou à venir, rendre plus simple l'accès aux achats de la collectivité, allotir au maximum ;
 - Privilégier les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les TPE/PME
- ② **Accélérer la transition écologique**

Dans chaque domaine de compétence de la collectivité, cette dernière est engagée dans cette transition (déchets ménagers, assainissement, Gémapi, Mobilités, Energies renouvelables, Gestion durable des haies, etc...). Pour y répondre, l'acte d'achat doit être réfléchi en conséquence, en utilisant les moyens (outils) mis à sa disposition.

Selon **l'axe** considéré (aspect environnemental ou aspect social), il est possible de mettre en place des outils aux **différents stades de la procédure** d'un marché public (définition du besoin, spécifications techniques, critères d'attribution, ou encore exécution des marchés), et

ce **quel que soit le type de marché** : travaux, fournitures et services, prestations intellectuelles, utilisation de procédures spécifiques tel que les marchés innovants, marché de performance.

Envoyé en préfecture le 24/09/2024
Reçu en préfecture le 24/09/2024
Publié le
ID : 014-241400514-20240919-079_2024-DE

✓ Les six leviers pour une mise en œuvre concrète dans les marchés

- ① Assurer la diffusion et la valorisation des bonnes pratiques :
 - a. embarquer tous les services acheteurs pour mettre en place /faire évoluer les outils qui permettent le déploiement et le suivi de la performance achat durable : formation, partage avec d'autres collectivités ou structures, sensibilisation des agents ;
 - b. donner une visibilité aux opérateurs économiques sur la poursuite de la politique d'achat de la CdC vers des achats plus responsables ;
 - c. suivre et évaluer la mise en place des ASER sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs dans une démarche d'amélioration continue.
- ② Développer le sourcing pour connaître les dernières avancées et innovations et les dernières possibilités offertes (établir un dialogue entre le secteur économique et la collectivité pour faciliter la mise en adéquation de l'offre et de la demande) / Définir son besoin
- ③ Intégrer des spécifications techniques dans le cahier des charges ;
- ④ Utiliser des critères d'attribution des offres liés au développement durable ou prenant en compte l'aspect social ;
- ⑤ Intégrer des clauses d'exécution dans le cahier des charges (environnementales et sociales)
- ⑥ Réserver des marchés ou des lots à certaines structures.

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire créant le schéma des achats publics socialement responsables,
- Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte pour élargir ce schéma à la promotion des achats publics écologiquement responsables,
- Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et ses décrets d'application,
- Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 septembre 2024 ;
- Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes du Pays de Falaise d'adopter des principes d'une commande publique responsable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 67
	Pour : 67
	Contre : 0

- **APPROUVE** les principes de la commande publique responsable de la Communauté de communes selon le document ci-annexé ;

➤ **AUTORISE**

- ✓ Monsieur le Président ou son délégué à appliquer ces principes de manière pragmatique et différenciée selon le marché à lancer pour tenir compte des spécificités de ce marché et permettre la fructuosité du marché.
- ✓ Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

*Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 24 SEP. 2024*

Et de la publication électronique le : 26 SEP. 2024

Le Président
Jean-Philippe MESNIL

